

CERTIPHYTO

Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques

Organisation générale

Formation de 1 à 4 jours selon le certificat ou passage direct du test.
Formation tout au long de l'année en dehors des vacances scolaires.

Publics visés

Cette formation s'adresse à tous(tes) les professionnels(les) qui travaillent avec les produits phytopharmaceutiques (conseil, utilisation ou vente), quels que soient leur fonction, leur statut, leur secteur d'activité.

Il n'y a pas de pré-requis exigés.

Le certiphyto a une durée de validité de 5 ans. Son renouvellement doit être demandé avant sa date limite de validité, sans quoi il faut suivre de nouveau la totalité d'une session.

Objectif de la formation

Acquérir le certiphyto qui permet l'exercice de sa profession en accord avec la législation (primo-certificat ou renouvellement).

- ▶ Certiphyto CSPP (Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques)
- ▶ Certiphyto DESA (Décideur en entreprise soumise à agrément)
- ▶ Certiphyto DENSA (Décideur en entreprise non soumise à agrément)
- ▶ Certiphyto OPE (Opérateur)
- ▶ Certiphyto MVPP (Mise en vente et vente des produits phytopharmaceutiques)

Compétences visées

✓ Connaître les **risques pour l'humain et pour l'environnement** liés à l'usage des produits phytopharmaceutiques

✓ Connaître la **réglementation** liée à l'usage ou la vente de produits phytopharmaceutiques

✓ Découvrir les **méthodes alternatives** à l'usage des produits phytopharmaceutiques

Contenu de la formation

3 thèmes communs à chaque certiphyto :

1. Réglementation et sécurité environnementale
2. Santé, sécurité et espaces ouverts au public
3. Réduction de l'usage et méthodes alternatives

Modalités pédagogiques

La formation se déroule en salle de réunion, un ordinateur est mis à disposition. Un à deux formateurs sont présents pour dispenser le cours, un agent administratif sera également présent pour vous aider pour utiliser le matériel informatique et pour vous aider dans les démarches après la formation. Vous êtes ainsi accompagné(e) jusqu'à la demande du certificat sur internet.

Modalités d'évaluation

L'évaluation du stagiaire :

- ▶ Pour les primo-certificats, la formation est sanctionnée par un test avec un seuil de réussite à atteindre. En cas d'échec, une journée complémentaire doit être effectuée.
- ▶ Pour les renouvellements, il n'y a pas de test.

L'évaluation de la formation par les stagiaires : chaque stagiaire complète une feuille d'évaluation de la formation en fin de session.

Moyens mobilisés

Moyens humains : une équipe de formateurs spécialisés et expérimentés en traitements phytopharmaceutiques et un agent administratif pour la logistique.

Moyens matériels : un ordinateur portable par personne en salle de réunion.

PRISE EN CHARGE DU COÛT DE FORMATION

Selon le statut du candidat (demandeur d'emploi, salarié, agriculteur...), prise en charge par Pôle Emploi, un fond de formation (OPCA), une entreprise, en auto financement, etc...

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et restauration possible :
Campus Mfr Sud Agromat

Restauration à la MFR accessible en périodes scolaires.

Outils multimédia et d'autoformation à disposition :

Accès internet, informatique et Centre Documentaire et d'Information (CDI)

Renseignements et accompagnement administratif :

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
(Horaires : 8h30-12h30 ; 13h30-17h30)

POUR TOUT CONTACT

MFR SUD AGROMAT
584 Chemin de Jouan Petit
82700 Escatalens
Tél. 05.63.25.14.14

mfr.escatalens@mfr.asso.fr
celine.crubile@mfr.asso.fr

<http://www.mfr-sudagromat.fr/>



Coordonnées GPS:
latitude: -1,45669000
longitude: 49,0501600



CERTIPHYTO

Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques
- CIPP -

Formation en individuel ou en groupe adaptée à vos contraintes



écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Centre habilité par le ministère de l'agriculture
(DRAAF)
Formation répondant au plan ECOPHYTO 2018